



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

DCM251127_019	COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2024 DE LA SOCIETE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES DE LA REUNION (SEOR) DE LA CONCESSION SUR LE SITE DU COLOSSE
---------------	---

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie : le 02 décembre 2025	L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.
Que la convocation a été faite le 21 novembre 2025	ETAIENT PRESENTS : Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmy, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic
Le nombre de membre en exercice étant de 45 :	ETAIENT REPRESENTES : Madame PAYET Catherine Anne, Madame GRONDIN Migline, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PERIANIN CARPIN Audrey, Monsieur SINAMA Sydney
Présents : 32 Représentés : 5 Absents : 8 Total des votes : 37	ETAIENT ABSENTS : Madame CEVAMY Primilla, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame PRAUD Elodie, Madame DIJOUX Sabrina, Monsieur MARTIN Jean-Paul, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

I. CONTEXTE

Pour faire suite à la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2019 (affaire N°22), approuvant le contrat de concession, la commune de Saint-André et la Société d'Etudes Ornithologiques de La Réunion (SEOR) ont signé le 5 mars 2020 une concession de service pour l'exploitation de la "Zone nature" du Parc du Colosse, sur une durée de 30 ans.

Dans ce cadre, la SEOR, est tenue de produire un CRAC chaque année, retracant son activité et son bilan financier.

Le périmètre d'intervention est délimité comme suit :



Le bilan d'activité, couvrant l'année civile 2024 est ci-annexé et peut être résumé comme suit :

II. LE BILAN D'ACTIVITE

La SEOR a mené des actions sur :

- La gestion conservatoire de la zone nature : En 2024, les actions de restauration écologique sur le terrain concédé au parc du Colosse ont poursuivi leur cours,
- Le ramassage des déchets : La SEOR a organisé une session de ramassage en mobilisant des salariés et des bénévoles de l'association, le 18 septembre 2024, dans le cadre du World Cleanup Day.
- La plantation des arbres indigènes : Sur le terrain, plusieurs actions concrètes ont été réalisées.

Le 2 décembre 2024, une opération de défrichage a permis de libérer de 6 bénévoles et d'une salariée. Un partenariat avec un pépiniériste préfératif 23 plants d'espèces endémiques ou indigènes.

III. LE BILAN FINANCIER

Bilan financier engagé en 2024

CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 – Achat	380,15 €	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achat d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achat non stockés de matières et de fournitures	380,15 €	Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
61- Services extérieurs	- €	74 – Subvention d'exploitation	2 200,69 €
Sous-traitance générales		Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicités(s))	
Locations		Fond Européen LIFE4BEST	

Entretien et réparation		Région(s)	
Documentation		Mécénats	
Divers		Départements(s) :	2 200,69 €
62 – Autres services extérieurs	- €	AUTRES COMMUNES	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communes	
Frais postaux et de télécommunications		Organismes sociaux (à détailler)	
64 – Charges de personnel	1820,54 €	FONDATIONS – ASSOCIATIONS	
Rémunérations des personnels	1274,38 €	-	
Charges sociales,	546,16 €	75- Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Don cotisations	
TOTAL DES CHARGES	2 200,69 €	TOTAL DES PRODUITS	2 200,69 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité de**Pour : 28****Abstentions : 9** (VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney)**Article 1 :**

- De valider le CRAC 2024 de la SEOR ;

Article 2 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents concernant cette affaire.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le